



Sommaire

ASSOCIATIONS : Mémoire d'avenir p. 2

URBANISME

- Gonesse-Europacity : Auchan fuit le débat p. 3
- Grands projets inutiles, changement de pratiques ? p. 4
- Vauréal s'acharne à vouloir construire sur un espace boisé p. 5
- La Métropole du Grand Paris : *quid* dans le Val-d'Oise ? p. 6 et 7
- Bezons : parc Bettencourt maintenu en centre-ville ; satisfaction des associations p. 8

FLEUVES ET TRANSPORT FLUVIAL

- Les berges de Seine maltraitées p. 9
- Le canal Seine-Nord Europe : liaison dangereuse ? p. 10 et 11

FORÊTS

- Non, les forêts ne sont pas un puits de pétrole p. 12
- Compatibilité faune/forêt ? p. 13

ESPACES AGRICOLES

Création d'un territoire agriurbain sur la Plaine de France p. 14

ESPACES NATURELS

La réserve des coteaux de Seine, entre Normandie et Méditerranée p. 15

FAUNE

Pour entendre roucouler la tourterelle des bois p. 16





RÉMI FRAISSE, MILITANT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, EST DÉCÉDÉ LORS D'UNE MANIFESTATION CONTRE LE PROJET DE BARRAGE À SIVENS.



LE RESTAURANT DE LA BERGERIE SITUÉ DANS L'OECCOCENTRÉ VOUS ACCUEILLE DÉSORMAIS TOUTS LES WEEK-END. ON VOUS Y PROPOSERA UNE CUISINE MAISON 100 % BIO RÉALISÉE AVEC LES PRODUITS DE LA BERGERIE. ET TOUJOURS LA RESTAURATION EN SEMAINE SUR RÉSERVATION INFOS 01 34 67 08 80 contact@bergerie-villarceaux.org www.bergerie-villarceaux.org



LA PHOTO DE COUVERTURE VUE PRISE DES COTEAUX DE SEINE À GOMMECOURT EN DIRECTION DE L'EST. AU LOIN, ON DISTINGUE LES PITONS CRAYEUX (PINACLES) DE HAUTE-ISLE ET À L'ARRIÈRE-PLAN, À GAUCHE, LA FORÊT DE LA ROCHE-GUYON.

ERRATUM DANS LE N° 30, VOE A FAIT VIEILLIR DE 10 ANS LE PNR OPDF EN LÉGENDANT UNE PHOTO : « LES 20 ANS DU PNR ». PEU COQUET, LE PNR NE S'EN EST POINT OFFUSQUÉ. SOUHAITONS QUE CE SOIT AVEC LES COMMUNES ÉTENDUES À LA VALLÉE DE CHAUVRY QUE NOUS FÊTERONS CES 20 ANS.

Changements ?

par Bernard Loup,
président de Val-d'Oise Environnement

La publication du 32^e numéro d'Agora 95 a lieu seulement quelques jours après l'élection du conseil départemental qui succède au conseil général. Un changement de nom qui s'accompagne d'un important renouvellement des élus-es. Plusieurs d'entre elles et d'entre eux recevront pour la première fois le bulletin de Val-d'Oise Environnement (VOE).

VOE sera un observateur attentif de « l'exemplarité comme méthode de travail » souhaitée par le président Arnaud Bazin : exemplarité dans l'étude des dossiers départementaux, exemplarité dans la concertation et exemplarité dans la prise de décision. VOE continuera d'être un acteur constructif parmi les nombreux acteurs de la société civile que compte le Val-d'Oise. Un certain nombre d'entre eux ont appris à confronter leurs points de vue dans le cadre du conseil valdoisien du développement durable (CVDD), confrontation riche, mais dépourvue de canaux d'irrigation vers l'assemblée des élus-es. VOE espère que cette instance sera reconduite et améliorée sur la base des expériences passées.

Les sujets ne manquent pas, trois ont été évoqués par le président lors de la première séance : la ligne H (et son interconnexion à la gare Pleyel du réseau Grand Paris Express, sans oublier l'importance de la tangentielle nord qui prend du retard), l'enseignement supérieur (dont la filière environnementale est bien présente dans le Val-d'Oise), le Triangle de Gonesse (et pas seulement Europacity). VOE pourrait ajouter la Plaine de Pierrelaye et le canal Seine Nord.

Il n'y a pas que le conseil général qui change de nom. Île-de-France Environnement, association régionale d'environnement, dont VOE est membre a décidé lors de son assemblée générale 2015 de prendre le nom de FNE - Île-de-France. Cette référence à France Nature Environnement témoigne de la volonté du mouvement associatif environnemental de ne pas enfermer sa réflexion dans le seul cadre des limites administratives. Ainsi sur la plupart des grands sujets qui concerne le Val-d'Oise, VOE se concerta avec les associations de Seine-Saint-Denis, de l'Oise, voire les régions de Picardie et du Nord pour le canal Seine Nord.

VOE souhaite à toutes et tous, élus-es ou non une bonne lecture.

AGORA 95
Bulletin de liaison de Val-d'Oise Environnement
Association loi 1901
déclarée sous le n° 2/04912 le 27 juillet 1992
Contact : Bernard Loup, président de VOE
19, allée du Lac 95330 Domont
Tél. : 01 39 35 00 50
contact@valdoise-environnement.fr
www.valdoise-environnement.fr

Directeur de la publication : Bernard Loup
Coordinatrice : Dominique Védý
ISSN 1252-0365 Imp. Stip - Domont



Mémoire d'avenir Vallée de Chauvry



LA RÉHABILITATION D'UN LAVOIR,
SYMBOLE D'UNE VOLONTÉ DE VALORISER LA VALLÉE DE CHAUVRY.

CRÉÉE à la fin de l'été 2008, Mémoire d'avenir a pour objet la sauvegarde et la valorisation du site de la vallée de Chauvry. Réunissant près de 120 adhérents, cette association est désormais membre du Collectif Val-d'Oise Environnement.

Depuis son lancement, Mémoire d'avenir s'est beaucoup investi dans la réhabilitation du lavoir communal de Villiers-Adam avec le concours du Groupement Rempart Ile-de-France. Chaque été, un chantier de restauration réunissant une dizaine de jeunes bénévoles venus de France et de l'étranger a été organisé autour de ce bâtiment à l'architecture atypique dont la construction remonte à 1808.

Par ce travail, Mémoire d'avenir entend tout à la fois faire découvrir la vie des habitants des siècles passés, mais aussi permettre au lavoir de connaître une seconde vie. Le lavoir est ainsi devenu un lieu de balade assidûment fréquenté le week-end. C'est aussi un endroit où des animations culturelles ont été proposées : soirées théâtre ou conte, moments musicaux.

Au-delà de cette réhabilitation, Mémoire d'avenir cherche plus globalement à mobiliser la population et les élus autour de la valorisation de l'espace classé de la vallée de Chauvry. Par exemple, dans le sillage de Val-d'Oise Environnement, une action a été engagée afin de soutenir le projet d'extension du Parc naturel Oise-Pays de France aux communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt et Villiers-Adam.

Cette extension pourrait se réaliser dans le cadre de la mise en place de la nouvelle charte du PNR qui devrait entrer en vigueur en 2016 à condition évidemment que les municipalités y souscrivent... Si cette intégration est entérinée, les acteurs locaux auront les outils pertinents pour la valorisation du site. Nous espérons que Val-d'Oise Environnement et Mémoire d'avenir seront entendus !



MÉMOIRE D'AVENIR ■ ■ ■ ■
Mémoire d'avenir
22, rue Patouillard-Demoriane 95840 Villiers-Adam
01 34 08 51 91

Europacity : Auchan fuit le débat

urbanisme



PRÉSENCE AU SALON DE L'AGRICULTURE, LE 28 FEVRIER 2015, DES ASSOCIATIONS COSTIF ET CPTG.

« Par courrier du 23 décembre 2014, le directeur exécutif d'Europacity a sollicité une prolongation de délai pour l'élaboration du dossier du maître d'ouvrage, pour tenir compte des changements intervenus concernant la desserte du site par les transports en commun. La commission a décidé de prolonger à nouveau le délai de neuf mois à compter du 23 décembre 2014. » Décision de la CNDP¹ prise le 7 janvier 2015.

Une situation exceptionnelle

Une nouvelle fois, Europacity fait repousser le débat public, décidé le 2 octobre 2013 par la CNDP. Le dossier aurait dû être remis à la CNDP avant avril 2014 pour qu'elle puisse organiser ce débat. Qu'un porteur de projet saisisse la CNDP et ne soit pas en mesure de fournir le dossier du débat plus d'un an après la décision de la commission est vraiment une situation exceptionnelle.

Pour repousser le débat, Europacity prend prétexte de changements concernant la desserte du site par les transports en commun. Le changement, c'est l'accélération du calendrier de la mise en service de la ligne 17 du Grand Paris Express, annoncée le 13 octobre 2014 par le Premier ministre avec une mise en service en 2024 au lieu de 2027.

Pendant ce temps le processus d'urbanisation avance

Si rien ne se passait tant que le débat public ne pouvait être organisé, les associations du CPTG² ne seraient pas inquiètes. Mais le processus d'urbanisation avance sans débat public :

☒ L'expropriation des terrains, au profit de l'EPA³, pour la réalisation des équipements de transport continue. Il s'agit du BHNS⁴ entre les RER B et D, du barreau ferré de Gonesse et de la gare du métro automatique du Grand Paris Express.

☒ L'EPA Plaine de France se prépare à approuver la création de la ZAC⁵ du triangle de Gonesse en 2015.

☒ Le chantier du BHNS, parti de la gare de Villiers-le-Bel, Gonesse, Arnouville sur le RER D a traversé Gonesse et est arrivé en limite du triangle de Gonesse. Le conseil général du Val-d'Oise en est le maître d'ouvrage. Le tracé qu'il a choisi en plein champ impacte fortement l'activité agricole. Il a refusé de soumettre à l'enquête publique le tracé alternatif présenté par les agriculteurs et les associations. Il est passé outre la préconisation du commissaire enquêteur d'organiser une nouvelle enquête publique portant sur les deux tracés afin d'éviter le risque de contentieux. VOE⁶ et Environnement 93 ont été contraints de saisir le tribunal administratif de Cergy, mais le conseil général ne s'est toujours pas engagé, à ce jour, à attendre le jugement. Après le report du débat public, l'ouverture d'un chantier sur le triangle de Gonesse sera un *casus belli* auquel fera face le CPTG.

Pas de dossier pour la CNDP, mais le soutien de membres du gouvernement

Sans tenir compte des prises de position de nombreux élus de Seine-Saint-Denis, de nombreuses associations et personnalités contre le projet Europacity, le ministre Laurent Fabius, après le Premier ministre, Manuel Valls, le 13 octobre, a apporté son soutien à Europacity lors d'un entretien paru dans le JDD⁷ en décembre 2014.

Alors que la CNDP n'est pas en mesure d'organiser le débat public, les prises de position des membres du gouvernement portent gravement atteinte à l'esprit de concertation exprimé par le président de la République lors de la dernière conférence environnementale.

En repoussant le débat public, mais en laissant des travaux d'aménagement s'effectuer sur le triangle, le gouvernement a créé un état de fait et de force.



1. CNDP : COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC.

2. CPTG : COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE.

3. EPA : ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT.

4. BHNS : BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE.

5. ZAC : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ.

6. VOE : VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT.

7. JDD : JOURNAL DU DIMANCHE.

CPTG ■■■

www.cptg.fr



Changement de pratiques, vrai débat public... Il faut passer aux actes après les mots

A la suite de la mort de Rémi Fraisse, une commission a été créée. Une plate-forme de 20 propositions et trois règles d'or (reconnaissance de la place des citoyens, de leur égalité à s'exprimer et transparence) pour un véritable débat public et un changement des pratiques en matière de concertation a été présentée samedi 14 mars au ministère de l'Environnement à treize représentants de « Grands Projets inutiles ».

1. CNTE : CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

2. CHSCT : COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

plus d'info :
voe95.fr/cptg/?page_id=2532

LISTE DES PARTICIPANTS
À L'AUDITION :
PATRICE CANAL (Sivens),
CORINNE FRANÇOIS
(Cigeo/Bure),
STÉPHANE PERON
(Roybon),
MARTINE BOUCHET (CADE,
LGV Bordeaux-Espagne),
JEAN-LUC LÉGER
(Non à l'autoroute,
contournement Rouen),
BERNARD LEMBEYE
(Actival),
CLAUDE LOUP (Europacity),
JEAN-PIERRE CHAUFFIER
(LGV Limoges-Poitiers),
FRANCIS CHASTAGNER
(1 000 Vaches),
JULIEN MILANESI (A65),
DANIEL IBANEZ et RAYMOND
AVRILLIER (Lyon-Turin)
FRANÇOISE VERCHÈRE
(NDDL).

INSTALLÉE le 19 février par la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, après la mort de Rémi Fraisse, la commission spécialisée du CNTE, présidée par le sénateur Alain Richard, est chargée, de remettre d'ici à la fin mai des propositions pour favoriser la « démocratie participative » et la rénovation du débat public.

Elle a reçu treize représentants des principaux mouvements d'opposition aux grands projets inutiles imposés ; notamment les projets de barrage à Sivens, de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, de l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure, d'un Center Parc à Roybon, de la ferme-usine des 1 000 vaches à Dru-cat, du centre commercial Europacity à Gonesse et de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin.

Pendant près de six heures, les participants ont pointé les défaillances des procédures dans chacun des dossiers en cause et démontré comment des pratiques contestables aboutissent à des situations de blocage et de désespérance. La plate-forme présentée est le fruit d'un travail commun débuté dans le cadre de l'initiative de convergences des luttes en juillet 2014 sur le site de Notre-Dame-des-Landes.

Quelques résumés d'interventions

« L'enjeu est d'arriver à une véritable transparence et à une loyauté avec le public sans alourdir les procédures, alors qu'aujourd'hui c'est la défiance qui l'emporte », a déclaré Françoise Verchère (projet NDDL).

« Les projets doivent répondre à des besoins ou être des opportunités pour la collectivité, ce qui suppose que, avant de les imaginer, soit réalisé un état des lieux contradictoire auquel chaque citoyen pourra participer, et non pas des études qui les justifient a posteriori », insistait Daniel Ibanez à sa sortie (projet Lyon Turin).

« Les conflits d'intérêts, les collusions doivent être sanctionnés car ils n'ont pas leur place dans une société démocratique. Ceux qui les couvrent doivent en répondre », déclarait pour sa part Martine Bouchet (projet LGV Bordeaux-Espagne).



« Il faut nous doter de moyens légaux (comme dans les CHSCT), en nous allouant les budgets nécessaires à la mise en œuvre d'expertises contradictoires, nous

qui ne sommes que bénévoles », proposait Jean-Pierre Chauffier (Défense de la ligne POLLT).

« Les intimidations des opposants, les procédures judiciaires à leur encontre et les pressions sur les élus ne sont pas dignes de ceux qui ont la responsabilité du droit à la liberté d'expression », a poursuivi Corinne François (projet Cigeo/Bure).

« Le ministère de l'Environnement pourrait avoir la même exigence et la même autorité que le ministère des Finances pour se doter d'outils permettant un suivi rigoureux par les citoyens de tous les grands projets autorisés et apprécier a posteriori et dans la durée leur impact sur l'environnement » suggérait encore Claude Loup (projet Europacity).

Une bonne écoute mais de quoi sera-t-elle suivie ?

La qualité du travail présenté en commun a été reconnue par le président et par de nombreux membres de la commission spécialisée du CNTE, qui ont semblé très attentifs à nos propositions et, entre autres, à l'inquiétude du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) qui a souligné combien le mal-vivre et la désespérance dans les villes de la banlieue résultaient grandement de la fermeture des commerces de centre-ville consécutive à la multiplication à leur périphérie de zones commerciales destructrices de terres agricoles précieuses pour le climat, la qualité de l'air et la biodiversité.

Quelle suite la commission leur donnera-t-elle ? Il est trop tôt évidemment pour le dire. Il est toutefois urgent que le gouvernement prenne la mesure du malaise qui s'installe partout où les projets sont imposés au mépris de la démocratie, et qu'il s'engage avec les mouvements citoyens dans une véritable évaluation des modes de décision.

CLAUDE LOUP

POUR LE COLLECTIF POUR LE TRIANGLE DE GONESSE ■ ■ ■

Acharnement de Vauréal à vouloir urbaniser un espace naturel...

urbanisme



COUP DE FORCE LE 16 FÉVRIER : C'EST CE TYPE D'ARBRES (VINGT À QUARANTE ANS D'ÂGE) QUI A ÉTÉ COUPÉ ET QUE LA MAIRIE CONSIDÈRE COMME DU DÉBROUSSAILLAGE !

« (...) LE MAINTIEN d'un sous-secteur (UBb) à vocation d'habitat à l'extérieur de l'enveloppe urbaine du village ne paraît pas souhaitable dans la mesure où l'observation de l'espace urbain de votre commune (Vauréal) fait apparaître des opportunités de densification dans le village. C'est d'ailleurs le moyen privilégié par les lois "Grenelle" et "pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi Alur)" ainsi que par les documents supra-communales en vigueur (Scot¹ et Sdrif²). » Voici l'avis officiel de l'État, rendu dans le cadre de l'enquête publique portant sur la modification du PLU³ de Vauréal, en la personne du préfet du Val-d'Oise.

Bref retour en arrière

La mise en adéquation du PLU de Vauréal avec le Scot de Cergy-Pontoise, aurait dû avoir lieu avant le 29 mars 2014. La commune de Vauréal avait, jusqu'en novembre 2014, montré peu d'empressement à respecter la loi. Une modification du PLU a finalement été soumise à enquête publique fin 2014 (alors même qu'une révision complète du PLU était prévue en 2015). Mais il ne faut pas s'y tromper : si la commune de Vauréal s'est enfin décidée à modifier son PLU, c'est uniquement parce qu'elle est terriblement pressée d'urbaniser un espace naturel ! En effet, l'objectif n'est autre que de permettre la réalisation d'un projet immobilier sur une zone boisée, en lisière de forêt.

Les habitants se sont exprimés majoritairement contre le PLU

Ne tenant aucun compte des avis contraires de l'État et de VOE⁴ renforcés par une participation accrue de la population, majoritairement contre (près de 95 % des personnes qui se sont exprimées), le conseil municipal a adopté son nouveau PLU lors de sa séance du 11 février dernier. Dans la foulée, autorisation a été

donnée au maire de vendre ces terrains à un bailleur. Chose promise chose due : il y a déjà deux ans que ce promoteur s'impatiente à la porte de la forêt !

Coup de force

Le 16 février au matin, pendant les vacances scolaires, le village a été réveillé au son des tronçonneuses. Jugeant s'être débarrassée de toute contrainte administrative, Sylvie Couchot, maire de Vauréal, (EELV) a donné ordre de mission à une entreprise de travaux paysagers d'intervenir sur cet espace. Selon la mairie, il ne s'agissait que de « débroussailler ». En effet, là où l'ONF recense 222 arbres d'essence et de hauteur variées (de 8 à 18 mètres), la maire ne voit qu'une petite broussaille arbustive !

Une quinzaine d'arbres ont ainsi succombé à l'assaut de quatre tronçonneuses, avant qu'une trentaine d'habitants, membres de l'association des 3 Tilleuls, n'interviennent pour stopper le massacre. Aidée par la police nationale, l'association a réussi à faire taire les tronçonneuses, mais pour combien de temps ?

Car, nul doute que Sylvie Couchot, qui n'a pas su justifier le déclassement d'un espace boisé classé sur ce secteur (un recours au tribunal administratif est en instruction sur ce point), aura à cœur de renouveler son action destructrice très prochainement. Refusant d'attendre le verdict de la justice, elle préfère la manière forte.

Le procureur de la République et le préfet ont été alertés de cette affaire qui connaîtra sans doute de nouveaux rebondissements.

Vu le nombre de chantiers de construction de logements dans Vauréal, VOE ne comprend pas l'entêtement de la municipalité à urbaniser un espace qui ne s'y prête pas et est plus utile à une fonction environnementale.

1. SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.

2. SDRIF : SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE-DE-FRANCE.

3. PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME.

4. VOE : VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT.

**Lire Agora 25 de novembre 2011
28 d'avril 2013,
29 d'octobre 2013,
31 de novembre 2014.**

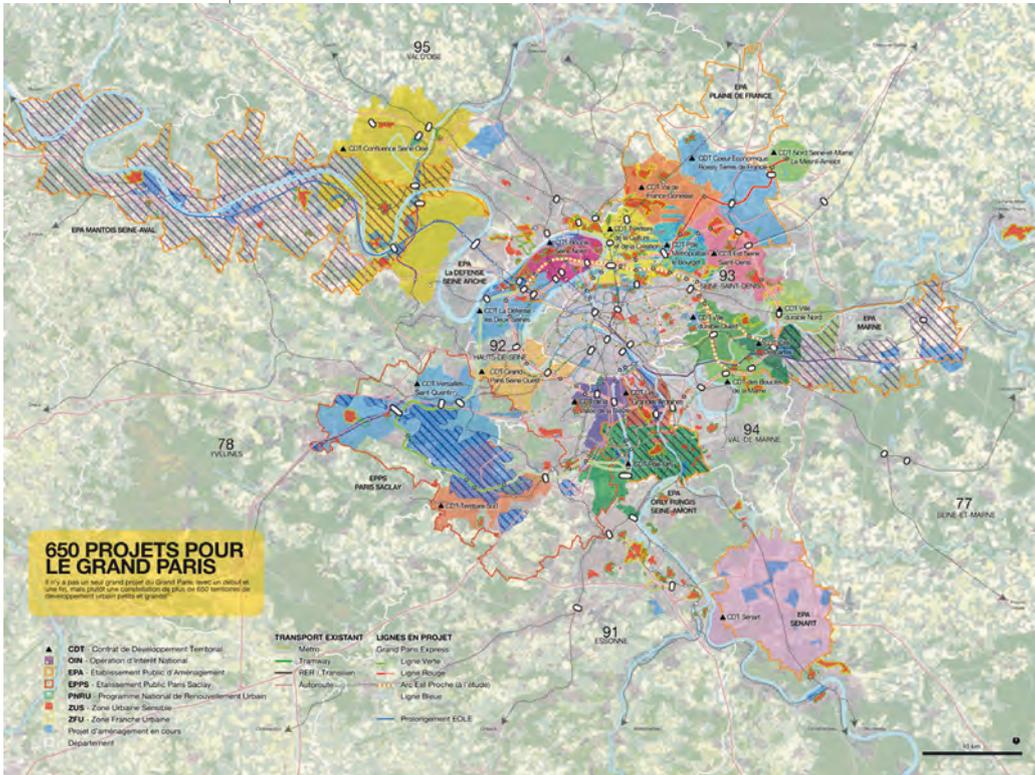


www.3tilleuls.fr

3tilleulsdevauréal@gmail.com

LES TROIS TILLEULS ■ ■ ■





Pouvoir exceptionnel de l'État en matière d'urbanisme pour une vingtaine de grands projets, société civile tenue à l'écart : outre sa complexité, la MGP vit sa vie dans la plus grande opacité...

**Hérodote est une revue de géographie et de géopolitique éditée par La Découverte.*

1. MGP : MÉTROPOLE DU GRAND PARIS.

2. IAU : INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME.

3. APUR : ATELIER PARISIEN D'URBANISME.

4. MPTAM : LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLES.

5. CRCI : COMMISSION RÉGIONALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE.

DANS sa dernière livraison de 2014, la revue de géopolitique, *Hérodote**, a donné une analyse des enjeux, mais aussi des interrogations que pose la MGP¹. Un des auteurs a pu parler des « aventures extraordinaires d'un projet de loi ». Dans un article de mars 2015 de *La Gazette des communes*, destinée aux responsables territoriaux, un élu a, lui, évoqué une « construction (de la MGP) sur des sables mouvants ». La complexité de cette nouvelle architecture territoriale en gestation n'est plus à démontrer et est sans cesse évolutive. Le site de l'IAU² a publié très récemment deux abécédaires sur Paris et les départements de petite couronne et quantité de cartes et d'analyses. La partie centrale de la « métropole » a été disséquée par l'Apur³ et l'IAU.

Jamais autant de points de vue se sont exprimés et jamais aussi autant d'incertitudes au niveau de l'aménagement futur de la région Ile-de-France ne persistent !

En particulier, *quid* de la gouvernance de cette future métropole ? On sait d'ores et déjà que plus de 400 élus l'administreront^{**}. En comparaison, le Grand Londres est géré par douze grands élus.

**** La MGP sera administrée par un conseil de la métropole, composé d'un conseiller métropolitain par commune membre, plus un conseiller supplémentaire pour chaque commune pour chaque tranche complète de 25 000 habitants. La commune de Paris échappe à cette règle et dispose de 90 sièges au conseil de métropole devant refléter le rapport des forces politiques au conseil de Paris. Les communes membres de droit disposent ainsi de 337 sièges au conseil de la métropole, les communes optionnelles jusqu'à 68 d'après les populations 2011. WIKIPEDIA**

Tenter d'y voir plus clair

La loi Maptam⁴ du 27 janvier 2014 et le projet de loi relatif à la Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)^{***}, tou-

jours en débat au Parlement, sont le socle de cette nouvelle organisation métropolitaine. Au 1^{er} janvier 2016, la MGP regroupera Paris et la petite couronne ainsi que les cinq communes qui ont choisi de rejoindre la MGP selon la loi Maptam, soit 129 communes. Elle remplacera toutes les intercommunalités qui seront transformées en territoires d'au moins 300 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave.

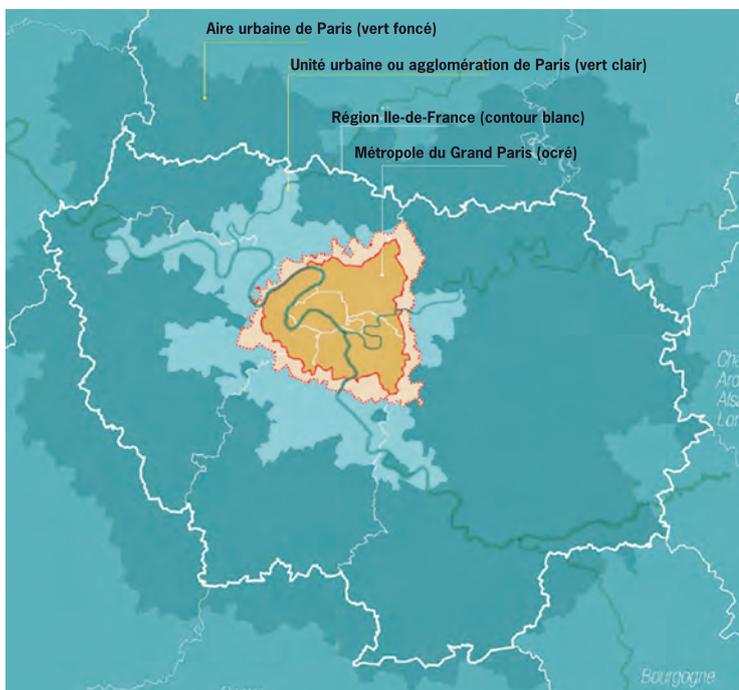
La zone en « rosé » (carte de droite) montre l'espace géographique des quarante-six communes de la grande couronne, limitrophes de la MGP, qui disposaient d'un droit d'option jusqu'au 15 novembre 2014 (droit d'option clos désormais), pour rejoindre la MGP au 1^{er} janvier 2016. Cinq communes, dont celle d'Argenteuil, dans le Val-d'Oise, ont affiché ce choix. Une session de rattrapage pourrait cependant avoir lieu après la promulgation de la loi NOTRe pour les communes retardataires.

Et... le Val d'Oise ?

Département de grande couronne, le Val-d'Oise se voit appliquer les articles 10 et 11 de la loi Maptam, c'est-à-dire la nécessité de faire des regroupements d'intercommunalités existantes pour créer de nouvelles intercommunalités d'au moins 200 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave.

Seules quelques informations ont pu être lues dans la presse locale ou dans celle du conseil général du Val-d'Oise. Sont surtout concernés les secteurs géographiques le plus proche de la MGP. Concernant le Grand Roissy, l'arrêté du préfet de Région du 4 mars 2015 réalise, contre la volonté des dix-sept communes du 77 intéressées, une intercommunalité de 345 000 habitants à cheval sur le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne ; les communes de Seine-Saint-Denis et l'aéroport

Paris dans le Val-d'Oise



L'aire urbaine de Paris correspond globalement aux secteurs dans lesquels les migrations de travail vers la « région métropolitaine » sont intenses. L'unité urbaine est une définition INSEE classique. LA ZONE ROSÉE CONCERNE LA « FRANGE » DES COMMUNES DE GRANDE COURONNE QUI ÉTAIENT AUTORISÉES À INTÉGRER LA MGP. RÉGION ÎLE-DE-FRANCE : 1 281 COMMUNES, UNITÉ URBAINE : 412 COMMUNES, MGP : 129 COMMUNES ET 6,7 MILLIONS D'HABITANTS AU 1^{er} JANVIER 2016.

du Bourget ne rejoindront pas la nouvelle intercommunalité dans la mesure où ils sont intégrés à la MGP en application des articles 12 à 14 de la loi Maptam. L'aéroport de Roissy n'est pas, pour le moment, concerné par la MGP, mais le débat reste ouvert au Parlement. Les élus du Val-d'Oise y sont d'autant plus opposés que le département perdra deux communes début 2016. La ville d'Argenteuil (106 973 habitants), principale ville du Val-d'Oise rejoindra la MGP le 1^{er} janvier 2016 et sera incluse dans le territoire de la boucle nord du 92 dont la population sera supérieure à 900 000 habitants. Ce projet territorial de seize communes avec Argenteuil n'est pas définitif ; il irait de Rueil à Gennevilliers. L'actuelle intercommunalité Argenteuil-Bezons sera dissoute au 31 décembre 2015. Selon la carte de l'intercommunalité du préfet de Région, Bezons rejoindrait la communauté de communes des

Boucles de la Seine qui formera à terme avec Seine et Forêts et Poissy-Achères, un ensemble intercommunal de 350 000 habitants. Pour rappel, le nombre actuel d'intercommunalités en Val-d'Oise est de seize. La carte définitive des nouvelles intercommunalités sera connue à l'automne pour une entrée en vigueur en janvier 2016 avec la MGP.

VOE ■ ■ ■

POUR EN SAVOIR PLUS

- 📖 « France, Pouvoirs et Territoires », *Hérodote*, 3^e trim. 2014, n° 154, La Découverte, Paris, 23 euros ; les articles de Philippe Subra, de Mathieu Jeanne « La bataille de Paris, bataille géopolitique », de Wilfried Geisier « Nouveaux rapports de force politique dans la petite couronne parisienne après les élections municipales de 2014 ».
- 📖 *Objectif Grand Paris*, Magazine, décembre 2014, n° 8
- 📖 prefig-metropolegrandparis.fr
- 📖 *Abécédaires de la future Métropole du Grand Paris*, Carnets 1 et 2
- 📖 *Apur et IAU*, 2014 et 2015

***www.action-publique.gouv.fr

PUISEUX-PONTOISE : encore un projet découvert au moment de l'enquête

Une fois de plus, cette enquête publique arrive bien trop tard pour une zone d'activités dont l'existence aurait dû être remise en cause, mettant devant le fait accompli les habitants les plus proches.

Du 3 février au 6 mars 2015, une enquête publique a été ouverte sur la demande présentée par la société Panhard Développement pour l'autorisation d'exploiter un entrepôt de logistique sur le territoire de la commune de Puisseux-Pontoise, une des treize communes de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Ce secteur est de la compétence de l'agglomération. Dans une délibération du 27 mars 2007, il est indiqué que « sa position privilégiée, à l'entrée du PNR du Vexin... renforce son attractivité pour d'importants acteurs économiques » et une délibération du 18 décembre 2007 ajoute que le parc d'activités à Puisseux est « dédié à l'accueil d'entreprises principalement dans le secteur des pôles de compétitivité ». Le 20 octobre 2008, l'agglomération obtient l'autorisation de réaliser les travaux d'assainissement pluvial. Jusqu'en 2014, rien ne se passe et sur une partie des terrains l'activité agricole se poursuit. Une nouvelle autorisation préfectorale est accordée le 2 octobre 2014 pour les travaux d'assainissement.

Sur la nature du terrain d'implantation du projet

Actuellement le terrain présente une mixité d'occupation des sols : il est cultivé, tout au moins jusqu'en 2014, dans sa partie Ouest et la partie Est est une ancienne carrière de sable à ciel ouvert remblayée et, selon le dossier du projet, occupée par une végétation éparse. Nous ne sommes pas en mesure de consulter les documents concernant l'autorisation d'exploitation de la carrière, mais VOE ne doute pas que les autorisations précisaient, comme d'habitude, la remise en état du site pour en restituer la surface à l'agriculture. Condition qui semble ne pas avoir été remplie, vu l'état actuel du terrain. Situé à la porte du Vexin, c'est la destination à usage agricole qui aurait dû être recherchée. Ainsi faisant, ce projet participe de l'étalement urbain que le Sdrif, adopté en 2013, a prétendu combattre.

Sur la destination dans le domaine de la logistique

Comme dans bien d'autres projets de zones d'activités du Val-d'Oise, voulues par les communes et qui ont bien du mal à trouver la commercialisation annoncée initialement, au lieu de regagner cet espace pour la production alimentaire de l'Île-de-France, la CA de Cergy a décidé d'y implanter de la logistique tout-camion pour stocker des produits inflammables et toxiques. La ZAC de la Chaussée Puisseux n'est pas embranchée fer et ne dispose pas d'accès à une voie d'eau navigable. Toutes les marchandises transportées le seront par des poids lourds. Après le Grenelle de l'environnement et dans l'année de la conférence de Paris sur le climat (COP 21) ce projet est une faute inexcusable compte tenu de l'impact du transport routier sur le climat.

Les riverains de Puisseux, Osny et Boissy-l'Aillierie, mis devant le fait accompli et ne prenant connaissance de ce projet que par l'enquête publique, sont en train de s'organiser.

VOE ■ ■ ■



BEZONS : Retour sur quatre ans de lutte pour le maintien du parc Bettencourt

Après plusieurs années de bataille, Bezons environnement se réjouit de l'annonce faite par la mairie du maintien du parc Bettencourt en espace urbain de centre-ville.

ESPACE VERT de centre-ville de 2,5 hectares avec 340 arbres, dont un arboretum, le parc Bettencourt devait être en grande partie abattu dans le cadre du projet ZAC¹ Cœur de Ville. Avec la construction de 1 000 logements et d'un centre commercial, la ZAC prévoyait le déplacement du stade existant et des installations sportives annexes sur le parc, le stade laissant alors place aux infrastructures.

En 2011, Bezons environnement est créé à la suite de sa rencontre, par l'intermédiaire du Cadeb², avec VOE³. Une pétition est lancée pour protéger les arbres menacés d'abattage et, en parallèle, le blog arbresdebezons est créé. Si des démentis sont apportés par la mairie sur la destruction du parc, peu d'informations seront fournies sur le projet pendant une période deux ans.

Pour s'assurer que sa proposition de maintien d'un parc urbain de centre-ville a du sens et de la pertinence, VOE organise une visite avec le CAUE⁴ dès février 2011. Le parc étant un espace vert de proximité du centre-ville, d'un usage intergénérationnel plus large que les terrains de sports, et les usages étant différents, il semblait plus judicieux de déplacer les terrains de sports que de déplacer le parc comme le prévoyait le projet initial.

Enquête publique à l'été 2013

L'enquête publique sur la ZAC a eu lieu durant l'été 2013. La pétition pour le maintien du parc a été relancée et mise en ligne. Elle a totalisé 1 080 signatures, et 65 avis négatifs ont été transmis lors de l'enquête, montrant la forte mobilisation des Bezonnais pour ne pas perdre leur parc. La LPO⁵, le Corif⁶, Robin des bois et VOE ont exprimé leur opposition au projet.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de ZAC, mais il l'a assorti de réserves afin que le parc reste en zone classée et en dehors des emprises de la ZAC.

Une inquiétude est demeurée cependant...

En décembre 2013, le conseil municipal annonce bien le maintien du parc en zone UP* et même son agrandissement, mais il est toujours prévu que le stade soit construit au milieu du parc. Cela conduit VOE à déposer un recours au TA⁷ de Cergy.



BEZONS ENVIRONNEMENT

... que la ville lève début 2015

Lors du conseil municipal du 4 février dernier, la mairie a confirmé qu'aucun équipement sportif ne sera construit sur l'emprise du parc et que le terrain de football principal le sera en dehors de la zone, sur des terrains sis en bords de Seine. Cette annonce est confirmée lors de la présentation des projets de l'aménageur, le 12 février, pour les 400 logements du premier lot de la ZAC contiguë au parc. En réponse aux questions nombreuses sur le devenir du parc, l'aménageur a assuré qu'aucun des projets ne prévoit désormais d'y toucher.

VOE et Bezons environnement rencontrent les responsables de la ville

Pour avoir confirmation de cette nouvelle stratégie, le collectif et l'association obtiennent une entrevue avec Dominique Lesparre, maire de Bezons, et son adjoint à l'urbanisme, Arnaud Gilbert, le 20 février 2015. Ceux-ci confirment le maintien, et même l'extension du parc, les mails de circulation étant végétalisés autour. Concernant les terrains de sport, Dominique Lesparre dit que cela n'a pas été facile, mais que ces équipements ont trouvé une nouvelle logique en harmonie avec ceux proches de Carrières-sur-Seine, donnant à ce nouvel espace une vraie autonomie et synergie.

Bien qu'il ne soit pas fait mention des motifs à l'origine de la réorientation du projet Cœur de Ville, il ne fait pas de doute qu'elle est la conséquence de la prise en compte de la forte mobilisation et des interventions des citoyens avant, après et lors de l'enquête. VOE et Bezons environnement se sont réjouis de cette solution et des propositions de la mairie de Bezons, dans un courrier de mars 2015, de fonctionner désormais par la concertation plutôt que par des recours juridiques.

VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT - BEZONS ENVIRONNEMENT

1. ZAC : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ.

2. CADEB : COLLECTIF D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA BOUCLE DE MONTESSON.

3. VOE : VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT.

4. CAUE : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT.

5. LPO : LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX.

6. CORIF : CENTRE ORNITHOLOGIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE.

7. TA : TRIBUNAL ADMINISTRATIF.

*Zone UP : le PLU de Bezons définit les zones UP comme des zones spécifiques aux espaces verts et parcs urbains.

Lire aussi
Liaison n° 133 et 158
Agora n° 25, 29 et 30

ARBRESDEBEZONS.CANALBLOG.COM

Les berges de Seine traitées à la « hache »

fleuves et rivières

EN PRÉALABLE à un projet de refonte de la berge le long de la promenade bleue, le conseil général des Hauts-de-Seine vient de procéder à l'abattage de dizaines d'arbres à proximité du pont de Bezons. Une importante communication a été mise en place pour expliquer – ou justifier – la mise à nu du secteur. Face aux mots « aménagement » et « réhabilitation » qui nous promettent à terme 146 arbres et des milliers d'arbustes, les protestations ont peu de poids. Et pourquoi choisir une période où les oiseaux commencent à chercher à nicher ?

Pourquoi ne peut-on aménager sans raser et préserver l'existant ?

À Bezons, le long du chemin de halage et sur une partie de la commune de Carrières-sur-Seine, le passage des équipes de VNF¹ a occasionné des coupes importantes, à blanc sur certains tronçons. On ne peut que déplorer la disparition d'arbres vénérables ou le massacre d'autres, amputés d'un de leurs troncs avec des coupes laissées à nu et la voie ouverte à toute agression des intempéries ou autre. Des spécimens que des générations de promeneurs avaient respectés !

De l'autre côté du fleuve, les berges de l'île Fleurie, espace naturel protégé, qui sont visibles depuis le chemin de halage de Bezons, n'ont pas été épargnées par VNF.

Contacté par Bezons Environnement, le responsable de la division territoriale de VNF nous explique que le but de l'entretien des berges, tel que le réalise VNF, est d'« agir préventivement ». Les arbres sont donc coupés pour éviter qu'ils ne se coincent dans les hélices de bateau ou les écluses, que ce soit ceux qui risquent de tomber ou ceux qui peuvent gêner les bateaux. Sont coupés aussi bien les arbres malades que ceux en bonne santé, des gros et des petits, mais surtout les plus gros.

Le responsable confirme qu'ils parent au plus pressé et n'ont pas les moyens de « faire joli », ne niant pas que certains arbres auraient pu être sauvés. VNF doit composer avec les marinières qui exercent une certaine pression. Le bois résultant de la coupe est le plus souvent broyé et transformé en copeaux ; à Bezons, cependant, une partie a été laissée sur place.

Parmi les causes supplémentaires du déboisement des berges, l'occupation peut également avoir un rôle non négligeable. La plupart des péniches respectent leur environnement, mais d'autres s'installent, le plus souvent illégalement, sur des endroits non encore occupés, puis s'approprient la berge en la défrichant, jusqu'à y poser des antennes paraboliques. VNF est engagé dans plusieurs procès, qui peuvent durer des années.

Basé en Normandie, le responsable VNF du secteur a en charge 600 km de berges, qu'il confie à deux équipes d'entretien, et ne connaît pas vraiment la zone. Afin d'éviter autant que possible les futurs abattages à blanc, nous avons demandé à être associés à une concertation préalable sur les prochaines actions d'entretien, en lien avec le Cadeb² et Val-d'Oise Environnement.

EMMANUELLE WICQUART BEZONS ENVIRONNEMENT ■■■

Où en est le projet d'aménagement des berges de Seine Bezons-Argenteuil ?

Ce projet concerne la requalification de la voie sur berges RD 311 en boulevard urbain, comprenant des cheminements en mode actif et l'intégration d'un transport en commun en site propre.

À la demande d'informations sur l'avancement de ce projet, le conseil général du Val-d'Oise répond que le projet est en phase amont et qu'il est prématuré d'en faire une présentation ou une diffusion publique.

En réalité, deux visions de l'aménagement s'opposent : celle du CG 95³, qui propose une RD 311 à deux fois deux voies, et celle de l'agglomération Argenteuil-Bezons, qui souhaite deux fois une voie pour réduire la

vitesse de circulation : une voie véhicules et une bus.

Sur Bezons, l'enfouissement de la RD 311 sous les voies du tramway est en cours, au niveau du pont de Bezons, permettant de dégager la rive de Seine. L'aménagement de la zone en aval du pont est à venir, avec la connexion du parc Nelson-Mandela à la berge, sur l'emplacement de l'ancienne métallerie.

L'autre partie du projet d'aménagement des berges est cependant arrêtée, conséquence de la division de l'agglomération et de la perte du budget correspondant (lire article en page 4).

EMMANUELLE WICQUART BEZONS ENVIRONNEMENT ■■■

Bezons, Carrières-sur-Seine, Nanterre, aménagement, entretien, privatisation : les berges de Seine sont malmenées.



1. VNF : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE.

2. CADEB : COLLECTIF D'ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA BOUCLE DE MONTesson.

3. CG : CONSEIL GÉNÉRAL.



LA LIAISON DANGEREUSE : LE CANAL SEINE NORD



JEAN-MARC POCHEAT

La mise à grand gabarit de l'Oise pour relier le nord de l'Europe à la Seine et au Havre n'a pas que des avantages. Outre sa pertinence économique déjà posée dans l'article d'Agora n° 31, le canal Seine Nord a des impacts environnementaux non négligeables...

1. RTE-T : RÉSEAU TRANS-EUROPEEN DE TRANSPORT.

2. VNF : VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT.

3. MAGEO : MISE AU GABARIT EUROPEEN DE L'OISE.

4. IASEF : INITIATIVES ET ACTIONS POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FORÊT.

5. MIE : MÉCANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE.

*GLOSSAIRE

- **Tirant d'air** : hauteur nécessaire sous les ponts.

- **Tirant d'eau** : mouillage, profondeur d'eau nécessaire.

- **Convois** : ensemble pousseurs + barges.

- **Batillage** : effet de vague créé par le passage de véhicules (bateaux, scooters des mers) érodant les berges.

- **Onde de crue** : hauteur d'eau maximale de la crue.

DEPUIS LES années 1990, les gouvernements successifs projettent une liaison fluviale à grand gabarit entre la Seine et l'Escault en Belgique, entre Le Havre, Anvers, Zeebrugge et Rotterdam. Le projet, dit Seine-Escault, est retenu en tant que projet européen prioritaire du RTE-T¹ depuis 2004. Il a été déclaré d'utilité publique en 2008.

La Seine étant elle-même à grand gabarit, ce projet implique la mise à grand gabarit de l'Oise entre Conflans-Sainte-Honorine et Janville, près de Noyon, puis un canal de 106 km entre l'Oise et le canal Dunkerque-Escault.

Cet axe fluvial permettrait le passage de convois de 4 400 tonnes (contre 650 tonnes aujourd'hui) de 180 m de longueur, de 11,40 m de largeur, de 7 m de tirant d'air*, de 4 m de tirant d'eau* avec trois niveaux de conteneurs.

Les études préliminaires de VNF² ont été entreprises et des premiers travaux réalisés : mise au grand gabarit des écluses de l'Oise, modernisation et automatisation des barrages de maintien du tirant d'eau sur l'Oise et dragage des sédiments de l'Oise assurant le tirant d'eau à l'aval de l'écluse de Creil, et à l'amont pont-canal sur l'A29, fouilles archéologiques sur le nouveau canal Oise-Escault...

En 2012, VNF a élaboré le projet Mageo³. Les travaux d'aménagement du chenal de navigation de 200 millions d'euros portent sur le cours de l'Oise à l'amont de l'écluse de Creil. Ils consistaient pour l'essentiel à creuser le lit de l'Oise, à rogner les berges, à couper des méandres trop serrés et à créer un bassin d'extension des crues au niveau de Verneuil-en-Halatte. La consultation de la commission nationale du débat public a eu lieu en 2012 (lire *Agora* 26, avril 2012).

Dans le Val-d'Oise, VNF évite de modifier les méandres ou le cours de l'Oise entre Pontoise et Conflans en instituant un système de navigation avalisante ou remontante alternée par feux tricolores. Seul le pont de chemin de fer de Mours nécessiterait des travaux de tirant d'air. Quant au mouillage, l'Oise a été draguée depuis les années 1970 pour l'assurer. L'impact principal résulterait de la modification du régime des inondations et de leur onde de crue* qui

serait supérieure de 6 cm et compensée par le barrage d'écêtement de Verneuil. Iasef⁴ demande sur ce plan d'aller au-delà de la simple compensation.

Les autres impacts résultent éventuellement du batillage* généré par les convois. VNF assure qu'il n'est pas fonction de la taille des convois, mais de leur vitesse. L'impact principal serait l'aménagement de la vallée de l'Oise avec le développement des zones d'activités, en particulier la plate-forme multimodale de Bruyère-sur-Oise et le port de Saint-Ouen-l'Aumône, et la destruction des reliquats de zones humides. Un projet d'utilisation d'une roselière en bassin de rétention de sinistre d'une activité de logistique à Bruyère-sur-Oise en est un exemple malheureux. Iasef revendique la protection ou la juste compensation des dernières zones humides.

Ce projet est fondé sur le partenariat public/privé. Il a d'abord été estimé vers 2008 à 4,3 milliards d'euros. Le financement public de 2 milliards a été assuré, mais les grands groupes de BTP ne sont jamais engagés, doutant probablement de sa rentabilité. À la demande du gouvernement, les études ont été actualisées en 2013. Le coût des travaux est passé à 8 milliards. Les études se poursuivent cette année. Par ailleurs, la Commission européenne a lancé le 11 septembre dernier un appel à projets lié au MIE⁵. Le financement européen n'est donc pas encore acquis. Mais même avec une subvention passant à 40 %, le financement est loin d'être assuré.

Le transport fluvial est le moins énergivore et le Grenelle de l'Environnement le favorise à juste titre. Ce projet est destiné à développer les ports du Havre et Dunkerque tout en délestant l'autoroute du Nord et la route en général du transport de fret. Il est donc louable dans son principe. Mais est-il adapté ? Les alternatives ont été insuffisamment étudiées. Le transport fluvial, lourd par nature, concurrence plus le transport ferroviaire que la route. Ne devrait-on pas au contraire développer le ferroutage, beaucoup moins onéreux en infrastructures ? Des études approfondies n'ont pas été menées à notre connaissance. Les études rapport qualité/prix, avantages/coût devraient être menées en ce sens. Ce qui ramène à la rentabilité économique du projet.

JACQUES LEMARQUAND, IASEF ■ ■ ■

La lecture de l'intérêt de cette liaison est différente selon les régions, les objectifs à court terme de certaines communes, une vue à plus long terme du développement durable, une mise en perspective des enjeux économiques et des coûts...

transport
fluvial

La tendance chez les élus de tous bords et tous départements et régions confondus, sauf exception, est d'être favorable à tout grand projet

Une grande majorité d'élus escompte bien, comme dans tout grand projet, des retombées économiques sans jamais poser suffisamment la question de l'impact dans le temps sur l'environnement, de la durabilité et de la rentabilité, de la transformation des paysages et ses conséquences à long terme, du trafic routier engendré à partir des plates-formes multimodales. Les arguments avancés sont toujours emplois, renforcement et développement du tissu économique des régions et report du routier sur le fluvial... l'argument « vert ».

Coût estimé au départ de 6 à 7 mds d'euros, il serait désormais à hauteur de 4,4 à 4,7 milliards d'euros, l'Europe consentant à en financer 40 % (1,8 milliard).

Marquion, commune du Pas-de-Calais

Jacques Petit, maire de Marquion, est ravi du bouleversement que va entraîner dans sa commune la création du canal. Il va pouvoir passer la barre des 1 000 habitants, construire des logements, une zone d'activités, une caserne de pompiers, un hôtel...

Qu'en penseront les habitants qui vont voir passer les camions : de 4-5/jour actuellement à 250 à 400 ? Le maire envisage une déviation, difficile à créer cependant, entre autoroute et zone protégée.

LAVOIXDUNORD.FR

Un canal promis à un échec pour les élus écologistes picards, dont la députée européenne Karima Delli

Favorable au transport fluvial sur le réseau existant, Europe Écologie-les Verts s'oppose pourtant à ce chantier. Christophe Porquier, vice-président du conseil régional de Picardie, s'en explique : « Le canal Seine-Nord entre dans la catégorie des grands projets inutiles. C'est un projet pharaonique, impactant l'environnement (notamment la ressource en eau) et qui est très budgétivore. Les sommes englouties dans ce type de projet seront nécessairement prélevées sur les transports du quotidien : lignes ferroviaires de proximité, réseau de transports urbains. (...) Le canal Seine-Nord est absurde. (...) Il entrerait en concurrence avec le transport ferroviaire, et non avec le transport routier. Il s'appuie sur un modèle de développement globalisé où les céréales du nord de la France sont exportées massivement en échange des produits manufacturés d'Asie, il est contradictoire avec un objectif de relocalisation de l'économie. »

EELV.FR
ELUS-PICARDIE.EELV.FR

Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise

Pour le Roso, déjà en 2007, le projet Seine-Nord, n'abordait pas la globalité des problèmes environnementaux et de développement économique régionaux en fragmentant en sections l'ensemble de la liaison. Le projet Mageo a le même travers. (...) Nous ne pouvons admettre que l'on minimise le risque résiduel des riverains au profit d'un transport essentiellement de marchandises dont le développement n'a pas fait l'objet d'études très approfondies. (...) nous ne pouvons nous contenter d'une affirmation que les prélèvements d'eau potable ne sont pas touchés. (...) Nous nous interrogeons sur la migration des pollutions rivières-nappes phréatiques voisines. (...) Dans l'aménagement des berges, au moins la moitié des berges serait requalifiée ou reconstruite, avec reconstitution de la ripisylve. Pour l'autre moitié, nous nous interrogeons sur leur pérennité, après avoir fait un recréusement. (...) il est affirmé que « l'accroissement du trafic induira une augmentation du phénomène de batillage, ce qui pourra conduire, ponctuellement, à nécessiter l'évaluation de la pertinence de la mise en œuvre de dispositifs de protection des berges ». Cette formulation prudente laisse supposer le report sur d'autres budgets, souvent communaux ou intercommunaux

CAHIER D'ACTEURS POUR MAGEO
ROSO

Inquiétudes chez certains communistes

Pour Charles Beauchamp, conseiller général communiste du Nord, l'approche d'EELV est négative. Même si, selon cet élu de la vallée de la Sensée, la « vigilance est de mise pour que cette infrastructure ne soit pas qu'un lieu de passage ». D'autant que, de par son expérience du canal du Nord et du canal de la Sensée, il constate que les collectivités locales n'ont eu de cesse de réparer les dégâts ! Le cours de la rivière Sensée a été modifié et n'existe plus par endroits. Cela pose des problèmes hydrologiques, de faune, de flore... Qui peut garantir qualité et débit suffisant de l'eau pour tous ? L'étanchéité de plus doit être parfaite pour qu'il n'y ait pas communication avec les nappes phréatiques.

« Désengorger l'autoroute A1 entre Paris et Lille est une nécessité. Mais pour rejoindre une plate-forme multimodale comme celle de Marquion, il y a risque d'engorger les départementales de poids lourds. Il faudra connecter cette plate-forme avec l'autoroute A26 sous-utilisée et créer une liaison ferroviaire entre Arras et Cambrai. »

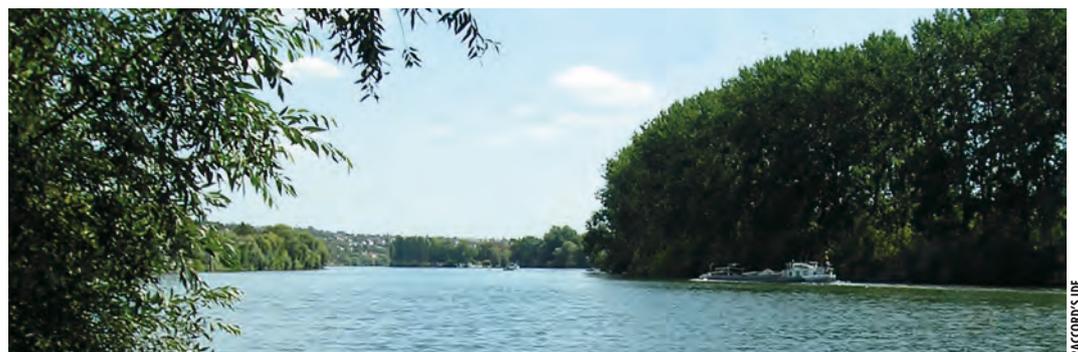
Que le canal permette des créations d'emplois, l'élu communiste n'en doute pas, mais il se pose la question de la qualité des emplois proposés. Selon lui, il faut aussi que la batellerie française soit accompagnée de politiques publiques.

WWW.HUMANITE.FR

Conséquences pour l'association Union Oise, du projet de canal Seine Nord Europe et de la mise au gabarit européen de l'Oise entre Creil et Compiègne (projet Mageo) pour le Val-d'Oise

La réalisation du canal implique le creusement et l'élargissement du cours de l'Oise en amont de Creil, ce qui risque d'amplifier les crues de l'Oise dans la région située à proximité de son confluent avec la Seine. En effet dans la mesure où le projet ne prévoit pas de modifications sur la Seine, celle-ci agit comme un barrage pour l'Oise et ne permet pas d'évacuer des crues importantes qui seront facilitées par un meilleur écoulement sur l'amont de la rivière. Il est donc nécessaire de prévoir un important dispositif de pompage pour suralimenter le canal Seine Nord et réduire l'afflux d'eau sur le cours inférieur de l'Oise et de prévoir des zones d'écrêtement des crues, l'une d'elle est prévue à Verneuil-en-Halatte. Mais l'association estime que les dispositifs de pompes et d'écrêtement des crues sont très insuffisants pour prévenir des risques d'inondations dans la région. Elle conteste fortement les études de modélisation des crues menées par VNF qui minore les risques et lui reproche un manque de transparence, d'écoute des associations de riverains et une conception très restrictive de sa mission de prévention des inondations.

CAHIER D'ACTEURS POUR MAGEO
UNION OISE



BACCORD'S IDE



Après les nombreuses oppositions portées par le monde associatif (toutes tendances confondues), on aurait pu espérer une orientation courageuse sur la forêt. Rien n'est venu. Contrairement au monde agricole, où des initiatives peuvent être prises par des exploitants (agriculture bio, reconstitution des haies, des fossés, traitement des déchets par méthode écologique ...), les forêts publiques* sont essentiellement gérées par l'ONF qui, étranglé financièrement, n'a d'autre choix que de couper du bois pour vivre... Il habille cela d'un discours politique : on met en place la forêt de demain !

Personne n'est dupe : pour certains la forêt d'aujourd'hui, c'est de l'or en barre sans souci du lendemain...

* La part des forêts publiques est de 1/3 pour 2/3 pour les forêts privées.

** Francilbois fédère les professionnels de la filière bois et les représente devant les services publics.

*** « La forêt francilienne, des ressources inexploitées ? » dont l'affiche représentait un lingot en bois. Tout un symbole très explicatif sur la vision qu'a le CRIF de la forêt !

1. IDFE : Ile-de-France Environnement.



NON, la forêt n'est ni inépuisable ni un puits de pétrole

COUPE PARCELLE 44 FORÊT DE CARNELLE, CES TRÈS VIEUX ET TRÈS GROS BOIS N'IRONT PEUT-ÊTRE PAS, EUX, EN CHAUFFERIE, MAIS BRADÉS À L'ÉTRANGER ?

APRÈS le colloque porté par le Conseil régional, en partenariat avec Francilbois**, pour la revalorisation de la filière bois en Ile-de-France***, le 29 avril 2014, – où VOE était présent avec IDFE¹ – on aurait pu s'attendre à un ralentissement des coupes pour alimenter les nombreuses chaufferies... dont le développement est porté par les aides financières de l'Ademe au nom d'une énergie dite « renouvelable et verte ». Loin de là. On coupe toujours pour alimenter ces chaudières en forêt de Montmorency, de L'Isle-Adam, mais surtout dans l'Oise, en forêt de Chantilly, de Compiègne, de Saint-Gobain, etc. Car les chaufferies supportent mal les résidus de mâchefer provoqués par les mauvais bois ou les palettes... Donc il faut du vrai bois, y compris du bois d'œuvre en flux tendu, et non des résidus !

Nos ressources pour ces chaufferies n'étant pas suffisantes, on fait appel au marché français et... mondial. On nous vend du renouvelable, mais côté bilan carbone, si on fait le compte des énormes besoins des machines nécessaires pour la coupe, le transport (par bateau quand il vient du Canada et par camions vers les chaufferies), le séchage (pour utiliser rapidement le bois que ce soit pour le chauffage ou le bois d'œuvre, on n'attend plus, comme avant, les deux ou trois ans de séchage nécessaires, on fait appel à d'énormes souffleries), celui-ci est plus que négatif. Et c'est cela qu'on nous présente comme les solutions d'avenir aux problèmes de nos ressources limitées en énergies fossiles !

Comme le Cri de Munch, un sentiment de crier en silence

Après les nombreuses manifestations associatives, on a proposé aux associations, élus et professionnels de débattre lors d'une conférence à l'Assemblée nationale le 25 janvier 2012. Dans la foulée, en juin 2012, VOE et AP3F ont publié *Pour une bonne gestion de la forêt*. Cela n'a pas empêché de lancer la consultation publique sur le Plan pluriannuel de développement forestier (IDF) en catimini pendant l'été 2012. Mais l'ONF a fini par dépêcher un responsable chargé de faire un diagnostic et de lister toutes les récriminations associatives et professionnelles en Ile-de-France.

Une brochure *Diagnostic et état des lieux sur les forêts périurbaines* a été publiée fin 2012. Elle recensait tout à fait honnêtement l'ensemble des reproches faits à la gestion de l'ONF. Ce document de travail est resté à sa version 1 : on n'a jamais vu ni la suite ni la traduction de ces honorables remarques dans sa déclinaison du statut de forêt périurbaine ! Selon des directeurs régionaux de l'ONF, le modèle sylvicole qu'ils déclinent n'est pas négociable ou à la marge (5 à 10 %), car parfait ! Autant dire que le statut de forêt périurbaine qui devait permettre de rééquilibrer le rôle social et écologique de la forêt pour les remettre au niveau de l'enjeu économique n'est destiné qu'à apaiser, puis annihiler les ardeurs des promoteurs d'une autre sylviculture, elle aussi viable et rentable, mais avec un autre paradigme.

En 2014, France nature environnement publie *Quels défis pour les forêts de demain*, puis SOS Forêt des propositions lors du débat sur la loi Avenir, agriculture, forêt, alimentation (avril 2014), Enfin, récemment, en janvier 2015, les Amis de la Terre dans leur revue *la Baleine*, n° 178 viennent de proposer un dossier coordonné par *Reporterre* qui reprend, une nouvelle fois, les griefs portés par les associations. Pour Hervé Kempf qui signe le premier article « Bon est le bois, mais à juste échelle », à peine l'idée « bois source d'énergie essentielle de l'histoire de l'humanité » était-elle admise qu'elle a été dévoyée « à coup d'aides publiques, [et a] conduit à l'industrialisation des forêts et à la mise en place d'immenses centrales de production d'électricité. Bilan en gaz à effet de serre : nul. Bilan en dividendes pour les grandes entreprises : excellent. »

NON le bois n'est pas écologique quand il est aspiré par des centrales géantes ! OUI la biomasse est un piège vert ! NON la forêt n'est pas inépuisable. S'il est vrai qu'elle se renouvelle, il lui faut un minimum de quatre-vingts ans dans de bonnes conditions météorologiques et climatiques. La forêt mérite une politique courageuse et non une utilisation industrielle à court terme.

Quelles actions faudra-t-il envisager vu les enjeux ?

DOMINIQUE VEDY, VOE ■ ■ ■

Forêt et grande faune : incompatibilité programmée ?

foret

INCOMPATIBILITÉ signifierait-il déséquilibre ? Pour y répondre, FNE¹ reprend cette définition : équilibre «...correspond à la bonne adéquation entre les populations de grands herbivores vivant en forêt et les capacités d'accueil du milieu forestier qui les abrite. Cet équilibre est considéré comme atteint lorsqu'il est possible de régénérer naturellement une essence en place sans protection artificielle et sans porter atteinte à la capacité de perpétuation de ces populations » (Bastien et al., 2011).

Car entre sylviculteurs, naturalistes, défenseurs de l'environnement et chasseurs, le débat fait rage ; pour certains, il est difficile de concilier exploitation forestière (de plus en plus intensive) et maintien d'une forte densité de grands ongulés, ainsi que le souhaite le monde de la chasse. Guy Bonnet, administrateur de l'ANCGG², dans un courrier adressé à Pascal Viné, directeur général de l'ONF³, fait part de sa « totale opposition au sort actuellement réservé au cerf dans les forêts domaniales. Dans de nombreux massifs de plaine, (...) les populations sont en chute libre consécutivement à des attributions exorbitantes, qu'on ne sait pas freiner à temps. Les forêts d'Halatte, Compiègne, Eawy, Châteauroux, Rambouillet, Sillé-le-Guillaume, Perseigne, Chatillon-sur-Seine, Mormal sont, entre autres, concernées... » (...) « L'équilibre n'est qu'un moment et non un état, qui dépend de nombreuses interactions et des objectifs choisis. »

Dégâts reprochés aux grands animaux

Si l'étude de FNE traite aussi des animaux de montagne, on ne retiendra, pour le Val-d'Oise, que cerf, chevreuil et sanglier. Les trois grands types de dégâts identifiés sont l'abrutissement (consommation des semences et jeunes pousses), l'écorçage et le frottis qui infligent des blessures et endommagent l'arbre.

Mais FNE retient, outre ces dégâts, que « les grands herbivores contribuent à la création de nouvelles niches écologiques, en particulier des milieux ouverts ou semi-ouverts. Ils participent également à la dissémination des graines et à la dispersion d'espèces de petite taille peu mobiles (insectes, mollusques, parasites, etc.) au cours de leurs déplacements ». FNE note que des facteurs ont joué dans le xx^e siècle : d'abord l'éradication des grands prédateurs et le prélèvement excessif des grands herbivores et ensuite l'artificialisation des territoires et l'industrialisation de la production agricole et forestière, l'utilisation des pesticides et intrants, etc. Aujourd'hui, dans le Val-d'Oise, grâce aux plans de chasse, les animaux (chevreuils et cerfs) sont en progression comme partout en France. Quelques cerfs et biches se hasardent même en limite de forêt de Montmorency et de L'Isle-Adam. Pour Guy Bonnet, « l'ONF, de son côté, continue de réclamer un quota important, en fonction de la surface publique. On aboutit ainsi à l'effondrement d'une population, comme en

Halatte : erreur que reconnaissent conjointement l'Office et la Fédération des chasseurs de l'Oise. » En revanche, le sanglier, réintroduit en 1990 en forêt de Montmorency, est en trop forte expansion, pas seulement pour la sylviculture, mais surtout pour des problèmes de sécurité. Pour les chasseurs, ce sont les dégâts qu'ils produisent aux cultures et que leur fédération est tenue de prendre en charge qui est leur argument de limitation de l'espèce. Car si les hivers ne sont pas rigoureux, les laies peuvent se reproduire deux fois ; s'ils le sont un peu plus, les sangliers, très opportunistes quant à leur source d'alimentation, s'aventurent en ville...

Les solutions

Agriculteurs comme forestiers ont à leur disposition un certain nombre de solutions. Pour protéger les plants, l'ONF a deux techniques, soit l'engrillagement de la parcelle, soit au pied à pied. Mais pourquoi protéger ? Parce qu'il s'agit de plants provenant de pépinières et non de régénération naturelle. Or les chevreuils adorent les jeunes plants. Et pourquoi des plants ? Parce qu'il s'agit de Chêne sessile (la star des replantations de l'ONF actuellement), mais dont les glands ont une régénération moins facile (plus longue plus fragile), d'où le recours à la pépinière. Les agriculteurs peuvent clôturer, c'est coûteux et pas toujours suffisant...

Enfin, autre critique portée contre l'ONF, en optant pour une forêt de production de type industrielle (plantations en alignements, *turn over* très court, hypermécanisation, intrants etc.), l'ONF favorise la futaie régulière moins favorable à la faune.

La faune, le principal gestionnaire de l'espace

Pour FNE, « en forêt tempérée, les grands herbivores sont considérés comme des "ingénieurs écologiques". En effet, leurs choix alimentaires influent directement sur la croissance et la survie de nombreuses espèces herbacées et ligneuses, modifiant ainsi leur abondance et les dynamiques de végétation » (...) « Animal fouisseur, le sanglier laboure et aère le sol, favorisant ainsi la germination des diverses semences des essences forestières et l'installation des semis. Sa consommation d'insectes, larves et rongeurs participe à l'équilibre biologique du milieu forestier. »

FNE conclut ainsi : « Les associations de protection de la nature et de l'environnement sont un acteur incontournable de ces débats, qui relèvent à la fois de considérations d'ordre éthique, social, écologique et politique. Leurs contributions et leurs positionnements sont essentiels, afin de contribuer à trouver des solutions démocratiques en matière de gestion des ongulés sauvages, dans un souci de l'intérêt général à long terme.

D. V. VOE ■■■

Fin 2014, FNE lançait un questionnaire auprès des associations, des scientifiques, des chasseurs, des gestionnaires et des élus pour mieux appréhender l'impact des grands herbivores sur la forêt. Si de nombreuses associations de défense de l'environnement tirent le signal d'alarme sur l'exploitation abusive de la forêt depuis le Grenelle de l'environnement, et sans qu'aucune, même légère, réorientation de la politique menée soit perceptible, elles ne sont pas les seules à s'en inquiéter. Au moment du vote de la loi Avenir pour l'agriculture, les chasseurs et leur fédération se sont opposés au primat donné à l'exploitation forestière et non plus à un équilibre négocié entre exploitation forestière et faune sauvage.

1. FNE : FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT.

2. ANCGG : ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER.

3. ONF : OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.



L'ouest de la Plaine de France deviendra-t-il un nouveau territoire agriurbain ?

Depuis 2012, les associations du Collectif Plaine de France Ouest ont proposé aux élus et aux agriculteurs la création d'un territoire agri-urbain. De quoi s'agit-il ?

1. TAU : TERRITOIRE AGRIURBAIN.

2. SMEP : SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'OUEST DE LA PLAINE DE FRANCE.

3. SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE.

4. SDRIF : SCHÉMA DIRECTEUR D'ÎLE-DE-FRANCE.

5. CNDP : COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC.

6. CPFO : COLLECTIF PLAINE DE FRANCE OUEST.

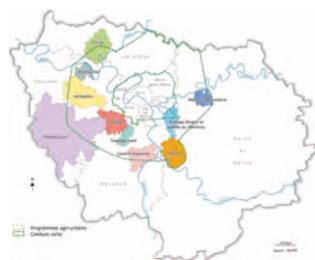
Copiloté par l'État et la Région, le réseau rural et périurbain d'Île-de-France répond aux volontés européenne et régionale de favoriser la coopération entre les acteurs du monde rural. Il s'intègre dans la dynamique du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Ce réseau est financé par l'État, la Région ainsi que l'Europe. C'est un dispositif qui vise à faciliter les échanges : outil de dialogue, de déclassement, de diffusion, de réflexion et de prospective au service des acteurs du développement rural. La Bergerie nationale de Rambouillet a été retenue pour animer ce réseau.

EN LIMITE de la ville, entre ville et campagne, existent encore des espaces agricoles viables économiquement qui contribuent à la qualité de vie des habitants. Soumis à une forte pression foncière, ces espaces méritent une attention particulière pour la mise en valeur de l'activité agricole. Pour ce faire, le conseil régional a instauré le réseau des territoires agri-urbains. Actuellement, douze territoires agri-urbains ont été créés en Ile-de-France, principalement en Essonne et en Yvelines. Un seul existe pour le Val-d'Oise, sur l'agglomération de Cergy-Pontoise. Il n'existe aucun en Plaine de France aussi bien côté Val-d'Oise que



VERGERS.

BERNARD LOUP

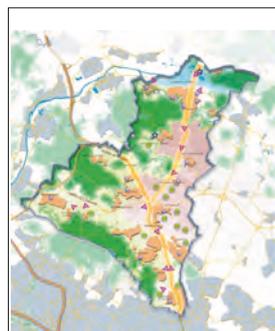


UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE

Seine-et-Marne. Notons que cette plaine est mieux valorisée par la création de décharges en tout genre de déchets et d'immenses entrepôts de logistique que par la mise en valeur de l'agriculture ! Sur chacun des TAU¹, un programme d'actions est concerté entre agriculteurs, citoyens et élus. Il est mis en œuvre avec le soutien du réseau qui facilite les échanges d'expériences.

Des conditions favorables pour l'ouest de la Plaine de France

En matière d'aménagement, cette partie de la Plaine de France est administrativement identifiée par le Smepe². Il regroupe vingt et une communes allant du sud au nord, de Saint-Brice-sous-Forêt à Asnières-sur-Oise, et d'ouest en est, de Villiers-Adam à Viarmes-Seugy, avec, au centre, le carrefour de la Croix verte. Le Smepe a voté un schéma directeur d'aménagement en 1998, puis, en 2013, un Scot³. Conformément au Sdrif⁴ de 1994, le schéma directeur prévoyait l'urbanisation de vastes zones d'activités le long de la RN 1, à Domont, Bouffémont, Moisselles et à la Croix verte



LE TERRITOIRE DU SMEP

- 13 200 hectares en zone périurbaine
- 21 communes ; 70 000 habitants
- CC de Carnelle Pays de France (20 074 hab.)
- CC de l'Ouest de la Plaine de France (47 104 hab.)
- Béthemont-la-Forêt (425 hab.)
- Chauvry (289 habitants)
- Nerville-la-Forêt (735 hab.)
- Villiers-Adam (801 hab.)

sur le modèle de la zone d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône. La mise en application du schéma directeur a entraîné des oppositions entre élus locaux et associations sur les projets d'entrepôts de logistique et de centres commerciaux, mais il y a eu aussi deux moments de concertation importants. Le premier, en 2002, à l'initiative du conseil général portant sur la zone d'activités de la Croix verte. Bien qu'il n'y ait pas eu de conclusion officielle de cette concertation avec les associations et les agriculteurs, le projet de démarrage de la zone d'activités sur la cueillette de la Croix verte est « retourné dans les cartons ». Le second est le débat public sur le prolongement de l'autoroute A16, décidé par la CNDP⁵ à l'initiative du CPFO⁶ soutenu par le conseil régional à l'unanimité des groupes politiques. À l'issue du débat, le ministre des Transports a reconnu que l'agriculture était un enjeu du territoire et a décidé un tracé court réduisant l'impact du projet sur l'agriculture. À la suite de cette décision, plusieurs centaines d'hectares urbanisables au Sdrif de 1994 et non encore urbanisés ont été remis en espaces agricoles au Sdrif et au Scot adoptés en 2013.

Le processus est engagé

Cette reconnaissance des enjeux agricoles du territoire ne suffit pas. Elle doit se concrétiser par des actions communes partagées par les agriculteurs, les élus et les associations. Le processus est engagé : depuis novembre 2014, trois réunions d'information et d'échange entre agriculteurs, élus et associations se sont tenues à la mairie de Baillet-en-France, au siège du syndicat agricole du Pays de France, à Attainville, et au siège du Smepe à Domont. Maintenant, c'est le temps de la décision.

BERNARD LOUP
COLLECTIF PLAINE DE FRANCE OUEST

La RNN¹ des coteaux de la Seine, entre Normandie et Méditerranée

espaces
naturels

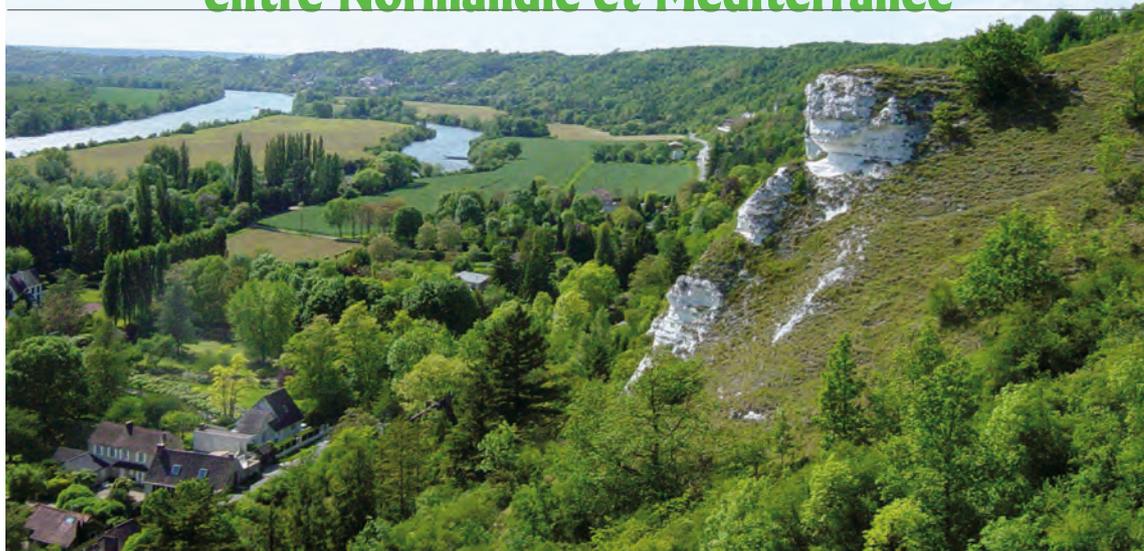


Réserve Naturelle
COTEAUX DE LA SEINE



LA CIGALE FREDONNANTE
DÉCRITE SUR LE SITE EN 2007.

RNN COTEAUX DE SEINE PNR VF



RNN COTEAUX DE SEINE PNR VF

APRÈS Mantes-la-Jolie, en descendant vers la Normandie, la Seine a creusé une grande boucle. En taillant ces coteaux et ces falaises dans le calcaire et la craie du plateau, elle nous donne un avant-goût des falaises normandes. Un paysage d'exception, avec, en son centre, le château de La Roche-Guyon, qui a attiré bien des artistes, dont plusieurs peintres impressionnistes. Par ailleurs, formant un vaste amphithéâtre orienté au sud, ces coteaux bénéficient de conditions climatiques pouvant rappeler la Méditerranée.

Site exceptionnel pour la faune et la flore

Certaines espèces ne s'y sont pas trompées, et c'est pour cela que l'on peut y trouver l'Astragale de Montpellier, le Léopard vert et la Petite cigale fredonnante. Ces coteaux sont très intéressants, car le calcaire, les fortes pentes, la chaleur et des sols secs ont permis l'installation de l'un des plus grands ensembles de pelouses calcaires (ensembles d'herbes et plantes rases adaptées aux sols calcaires secs) de la région. On trouve différents



ORCHIS MILITAIRE.

types de pelouses méso-philées (moyennement sèches), avec notamment les orchidées *Orchis pyramidal*, *Ophrys bourdon*... et xériques (très sèches) sur les pitons, avec plusieurs plantes protégées comme l'Hélianthème blanchâtre et le Stipe penné. Les pelouses et leur flore sont les principaux enjeux de ce site exceptionnel. Près de 500 espèces végétales, dont treize sont protégées dans la région, ont été recensées. La faune n'est pas en reste, des insectes, papillons, criquets, Mante religieuse, apprécie particulièrement ces milieux. Des reptiles aussi, la Vipère péliade, et des oiseaux, la Pie-grièche écorcheur, profitent des fruticées (fourrés de buissons comme l'aubépine et le prunellier) qui colonisent les coteaux.

Évolution du paysage dans le temps

Autrefois, ces coteaux étaient recouverts de petites cultures, de vignes, d'arbres fruitiers et pâturés par des moutons. Les guerres, le phylloxéra et l'évolution des pratiques culturales ont peu à peu provoqué leur abandon. Au fil du temps, une grande partie de ce paysage très ouvert a laissé place à des fourrés et des bois, faisant régresser les pelouses et leur flore si particulière. La présence du château et le paysage le long du GR2 en font également un site privilégié des visiteurs, pour la promenade et la pratique des sports de nature comme la randonnée et le VTT. Cependant, certaines pratiques (feux de camps, dépôts de déchets, circulation hors des chemins, moto-cross...) et l'augmentation de la fréquentation contribuent à dégrader certains secteurs et chemins.

Mise en place de protections

Toutes ces menaces ont conduit à la mise en place de plusieurs protections, site classé pour son paysage d'abord en 1990, site Natura 2000 en 2000, et enfin, en 2009, réserve naturelle nationale, un statut de protection réglementaire. Depuis 2010, le PNR du Vexin français a en charge la gestion de cette réserve, avec une équipe de deux personnes*. Le parc travaille principalement au maintien et à la restauration des pelouses et de leurs espèces, en remettant en place du pâturage ovin, du débroussaillage et de la fauche, tout en conservant un ensemble des différents milieux existants. Un travail d'information auprès des usagers est également mené afin de les amener à des pratiques respectueuses, ainsi qu'une démarche associant les communes et différents acteurs du site afin de mieux cadrer les activités existantes.

**FLORE DES COTEAUX DE SEINE
AUTOUR DE LA ROCHE-GUYON.
CET OUVRAGE DE 480 PAGES
ÉCRIT PAR GÉRARD ARNAL,
BOTANISTE ÉMÉRITE, PEUT SERVIR DE
GUIDE DE TERRAIN : TOUTES LES
ESPÈCES Y SONT RECENSÉES
ET IDENTIFIABLES
À L'AIDE DE PHOTOS.**

**1. RNN : RÉSERVE NATURELLE
NATIONALE.**

***La conservatrice de la
RNN est Nolwenn Quilliec
et la garde technique
Catherine Balleux.**

**Plus d'infos
y compris sur les propositions
d'animations**

**reserves-naturelles.org
/coteaux-de-la-seine**

**pnr-vexin-francais.fr >
reserve-naturelle-nationale**

**natureparif.fr >
espacesnaturels**



LES LIMITES DE LA RÉSERVE.

PNR VEXIN FRANCAIS ■ ■ ■



Combien de temps entendrons-nous encore roucouler la Tourterelle des bois ?

La tourterelle est parmi les oiseaux les mieux connus avec les pies, mais peu ont l'occasion de rencontrer la tourterelle des bois, qui ne fréquentent pas les zones urbanisées. Une occasion d'autant plus rare qu'elle est quasiment en voie de disparition.

Vous ne savez pas les différencier ?

Streptopelia turtur

Tourterelle des bois
Famille des Columbidae
Taille et poids : 29 cm 150 à 225 g
Granivore notamment celles des diverses espèces de fumeterres
Rurale et migratrice, plus farouche

TOURTERELLE DES BOIS

La tête est gris-bleu, les côtés du cou portent des raies blanches et noires sur 3 ou 4 rangées. Le corps est de teinte marron-roux. Les plumes de l'arrière ont de vagues bordures brunes qui donnent un aspect fortement écaillé. La longue queue arrondie noire est bordée de blanc. L'œil jaune est entouré d'un anneau rouge. Le bec est sombre, les pattes rosâtres.

TOURTERELLE TURQUE

Le plumage est gris pâle à chamois avec un collier gris foncé ourlé de blanc. La pointe des ailes est gris foncé. L'œil est bien net noir à brun. Le bec est plutôt court et noir, et les pattes roses.

Streptopelia decaocto

Tourterelle turque
Famille des Columbidae
Taille et poids : 32 cm ; 125 à 225 g
Granivore peut ajouter quelques insectes et bourgeons à son ordinaire.
C'est un oiseau très grégaire qui vit plutôt en couple.

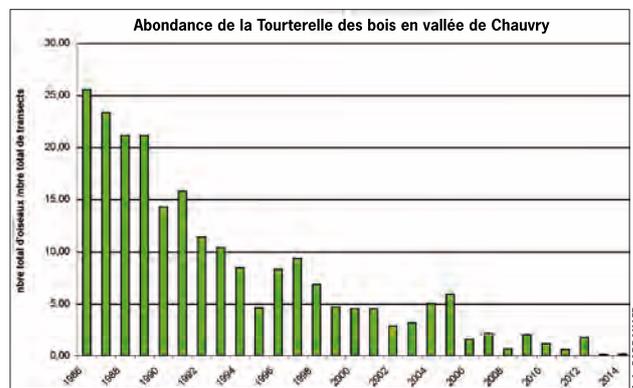
Plus que de longs commentaires, voici les relevés effectués dans la vallée de Chauvry, par Jean-Luc Barrailler, naturaliste et chasseur, sur une période de presque vingt ans. Les comptages ne sont pas des sciences exactes et, d'une année sur l'autre, selon la météo, les relevés peuvent sensiblement différer, mais ces tableaux sont sans équivoque sur la dégradation évidente de l'espèce, notée unanimement, et dont les causes sont parfaitement connues.

Il s'agit d'alerter sur la disparition notable de l'espèce des bois dans notre département, en France et en Europe (-77%).*

Si la tourterelle turque s'adapte et subit surtout les prédateurs urbains (chats), celle des bois ne trouve pas les habitats nécessaires à son développement et est fortement chassée lors de sa migration et dans l'Ouest africain.

* Art. du Monde du 5 nov. 2014.

I. CORIF : CENTRE ORNITHOLOGIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE.



La Tourterelle des bois n'est pas le seul oiseau à subir les conséquences de la politique agricole de l'Europe. Les causes, bien connues, tiennent à l'industrialisation de l'agriculture : regroupement parcellaire et, en conséquence, arrachage des haies, élimination des fossés, diminution des zones humides, réduction des espaces agricoles et urbanisation croissante, monoculture, usage intensif de pesticides qui détruisent tout le cortège des insectes et vers de terre... : les oiseaux meurent de faim. Une pratique industrielle que connaît à son tour la forêt !

Même si l'État facilite peu et menace régulièrement de baisser les aides à l'agriculture biologique, ce mode de production respectueux de l'environnement et des cycles naturels contribue à la préservation de la biodiversité, une biodiversité qui, en retour, facilite ce mode de production.

Or ce sont les espèces les plus répandues et les plus communes qui ont l'impact environnemental le plus important et qui rendent le plus de services, selon Richard Gregory, chercheur à la Société royale britannique de protection des oiseaux*. Autant les espèces protégées s'en sortent à peu près, autant Moineau, Bruant jaune, Alouette des champs (-9%), sont en régression. Entre 2001 et 2009, en Ile-de-France, selon le Corif, le Pipit des arbres a diminué de 43 %, la Tourterelle des bois de 55 %, l'Hirondelle de fenêtre de 61 % et la Mésange à longue queue de 70 %. Pour le Corif, le taux de croissance de la Tourterelle des bois était, en 2009, de 0,09 en Ile-de-France. **VOE** ■ ■ ■



Année	Nbre oiseaux cumulés	Nbre sorties cumulées	Abondance
1986	306	12	25,50
1987	233	10	23,30
1988	211	10	21,
1989	211	10	21,10
1990	100	7	14,29
1991	189	12	495
1992	114	10	11,4
1993	83	8	10,38
1994	76	9	8,44
1995	32	7	4,57
1996	58	7	8,29
1997	84	9	9,33
1998	41	6	6,83
1999	28	6	4,67
2000	18	4	4,50
2001	27	6	4,50
2002	17	6	2,83
2003	22	7	3,14
2004	45	9	5,00
2005	47	8	5,88
2006	11	7	1,57
2007	15	7	2,14
2008	5	8	0,63
2009	16	8	2,00
2010	8	7	1,14
2011	4	7	0,57
2012	7	4	1,75
2013	1	8	0,13
2014	1	7	0,14
TOTAL	2010	226	8,89

J.-L. BARRAILLER